

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAATION : 9 Octobre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann et PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. VIGNÉ Frédéric.

EXCUSES : M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme VIGNÉ Sandra (*pouvoir à M. VIGNÉ Frédéric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. VIGNÉ Frédéric et COLIN Arnaud.

OBJET : *Accueil périscolaire du Groupe Scolaire Anatole France : Tarifs 2015.*

N° 2014 / 10 / 16

Vu l'avis favorable de la Commission Education – Enfance – Jeunesse et Formation du 5 Septembre et l'avis du Conseil interne du 2 Octobre 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de conserver une tarification au taux d'effort.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les tarifs suivants, applicable à compter du 1er Janvier 2015 :

- le 1/4 d'heure d'accueil est facturée selon le principe suivant : Quotient Familial multiplié par un taux de 0,055 %,*
- sachant que le tarif minimum par 1/4 d'heure est de 0,10 €,*
- et que le tarif maximum par 1/4 d'heure est de 0,75 €.*

Pour les non-allocataires CAF ou MSA, le tarif sera majoré de 0,12 €.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,

Le 20 Octobre 2014,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20141016-CM-2014-10-16-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2014
Date de réception préfecture : 21/10/2014